



# 12<sup>ÈME</sup> JOURNÉE ROMANDE PRÉSENTATION DE L'OUTIL «PROSA»

Jeudi 11 novembre 2022, CHUV

Irène Stuby, infirmière responsable de la filière SP EMSP- RSHL

Véronique Perruchoud, infirmière consultante EMSP-RSHL

## LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Qu'est-ce sont les Directives Anticipées?

- **Les directives anticipées sont avant tout l'expression d'un droit-liberté, c'est-à-dire d'un droit de s'opposer aux interventions médicales qui menacent l'intégrité (corporelle et psychique) de leur auteur.**

Ce droit repose sur le principe de l'autonomie du patient et il doit être reconnu dans une perspective éthique. La décision de rédiger des directives anticipées doit toujours être **volontaire** et ne doit pas constituer une condition à l'accueil au sein d'une institution de traitements ou de soins.

- Elles deviennent active dès lors le patient ne plus s'exprimer ou qu'il a perdu sa capacité de discernement

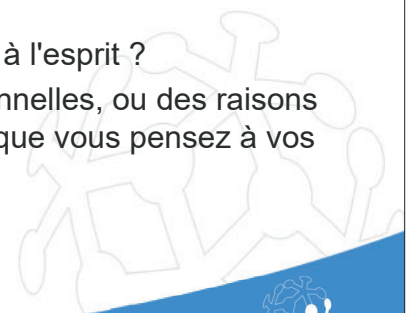
# DOCUMENTS EXISTANTS POUR LES DA

- DA version courte ou détaillée FMH  
(nouvelle version depuis quelques semaines)
  - La Ligue suisse contre le cancer
  - Pro Senectute
  - Bon à savoir
- 
- Et il y a le ProSA (Projet de soin anticipé)



## PROSA

- 2 rencontres avec la personne, si possible en présence du représentant thérapeutique:
  - 1<sup>ère</sup> partie: les valeurs en lien avec la vie, la maladie et la mort
    - A quel point appréciez-vous la vie?
    - Que signifie pour vous la qualité de vie ?
    - Acceptez-vous qu'un traitement médical contribue à prolonger votre vie en cas de crise ? Quelles charges et quels risques seriez-vous prêt à accepter?
    - Y a-t-il des situations dans lesquelles vous ne souhaiteriez plus être maintenu en vie ?
    - Lorsque vous pensez à la mort, que vous vient-il à l'esprit ?
    - Des convictions religieuses, spirituelles ou personnelles, ou des raisons culturelles, sont-elles importantes pour vous lorsque vous pensez à vos soins futurs ?
    - Aimerez-vous ajouter quelque chose?



# PROSA

- 2<sup>ème</sup> partie: les objectifs thérapeutiques pour:
  - Description des 3 situations en cas d'incapacité de discernement
    - Perte de capacité de discernement soudaine et inattendue ( accident, infarctus, AVC,...)
    - Perte de capacité de discernement de durée indéterminée ( suite AVC, ....)
    - Perte de capacité de discernement définitive (démence,...)
  - Souhait pour la fin de vie et lors du décès
- Nous retrouvons une cohérence entre les valeurs et les objectifs thérapeutiques



## QUALITÉS ET SAVOIR FAIRE DE LA FACILITATRICE FORMÉE AU PROSA

- Connaître les bases légales des DA
- Avoir une connaissance de base de la médecine ou des soins
- Avoir des bonnes stratégies de communication



# DIFFÉRENCE ENTRE DA ET LE PROSA

Thèmes	Directives anticipées	Projet de soins anticipé / DA « plus »
Qui est impliqué dans le processus?	La personne capable de discernement peut remplir le formulaire seule.	Le processus se fait <u>en dialogue</u> avec une facilitatrice formée
Quels formulaires et concepts de communication sont utilisés?	Ils existent différents formulaires et concepts.	Il s'agit d'un concept d'entretien structuré (dont la qualité a été démontrée empiriquement), permettant aux personnes encore capable de discernement, de réfléchir leurs objectifs de soins en anticipation d'une perte de la capacité de discernement
<b>Rôle du représentant thérapeutique</b>	Il est possible, mais pas obligatoire, d'impliquer le représentant thérapeutique	Il est très fortement recommandé que les représentants thérapeutiques soient impliqués dans le processus de communication
Rôle du médecin traitant	On peut solliciter le médecin traitant, mais souvent, cela n'est pas fait.	Le médecin traitant ou spécialiste signe les instructions médicales en cas d'urgence
Bases éthiques	Autonomie individualiste	Autonomie relationnelle / responsabilité partagée
Recherches empiriques	Difficultés à mettre en œuvre des directives anticipées (Fagerlin et al.)	Les études d'Australie, US et CH démontrent des effets positifs du projet de soins anticipé (moins d'hospitalisations non voulues par le patient, les décisions sont connues par les représentants thérapeutiques et sont en accord avec la volonté du patient) (Detering et al. 2010; in der Schmitzen et al. 2014, Teo et al. 2014, Kirchoff et al. 2010)

## A RETENIR!

- Recommandations: Faites vos DA/ProSA
- Acharnement
- Qualité de VIE
  
- Si je perds ma capacité de discernement, puis-je faire le ProSA ?
  - Volonté présumée

# BIBLIOGRAPHIE

- <https://www.ch.ch/fr/sante/directives-anticipees/#de-quoi-sagit-il>
- <https://www.nek-cne.admin.ch/>
- Livre d'Eric Masserey sur les DA: «comment je veux quitter ce monde»
- Yann Marguet, l'humoriste nous parle des DA: <https://h-fr.ch/nos-specialites/nos-specialites-medicales/oncologie/consultation-de-projet-anticipe-des-soins>

## Pour la formation ProSA:

- <https://www.chuv.ch/fr/cspg/cspg-home/enseignement/formation-continue>

